



Schweizerischer Fachverband
für Musiktherapie SFMT
Association Professionnelle Suisse
de Musicothérapie ASMT

REGLEMENT D'ADMISSION

MEMBRES ORDINAIRES

1. Formation

Tous les candidats répondant aux exigences du règlement d'admission seront admis en tant que membre ordinaire. Après une demande d'admission, d'éventuelles lacunes pourront être comblées dans un délai de 2 ans. La commission d'admission et le comité décideront d'une compensation d'heures non acquises (p.e. par la pratique professionnelle) en appliquant un barème de calcul.

2. Dossier de candidature

Les documents suivants sont à envoyer au secrétariat de l'ASMT:

- Demande d'admission
- Curriculum vitae
- copies des diplômes, attestations etc., accompagnées des documents numérotés correspondant aux directives (v. au verso)

3. Coût d'admission

Il sera prélevé une taxe de Fr. 150.- pour les frais d'administration pour la candidature de membre ordinaire.

MEMBRES ASSOCIES

Peuvent être membres associés des étudiants en musicothérapie et des musicothérapeutes qui ne remplissent pas à ce moment les conditions d'admission à titre de membres ordinaires. Outre la demande d'admission il est demandé une description des motivations et un curriculum vitae signé.

MEMBRES DE SOUTIEN

A part la demande d'admission il n'est rien demandé.

Ce règlement a été accepté à l'assemblée générale du 8.3.2008 à Olten. Il entre en vigueur dès cette date et remplace tous ceux qui l'ont précédé.

Directives pour la Reconnaissance des Formations en Musicothérapie

Mise au point par la **Conférence des Formations en Musicothérapie Suisses (ERM, bam, SEAG)** et de l'**Association Suisse pour Musicothérapie (ASMT)**

1.	Théorie Histoire de la musicothérapie Aspects généraux et particuliers de la musicothérapie Littérature et axes de recherche dans le domaine de la musicothérapie Matières théoriques professionnelles Éthique	100 h
2.	Méthode Éléments de base de la musicothérapie active et réceptive Pratique de l'intervention Diagnostic et indication thérapeutique Conduite d'un entretien Transitions entre la parole et la musique Méthode dans les principaux domaines professionnels: Psychiatrie pour adultes, psychiatrie des enfants et des adolescents, pédagogie curative Méthode dans les domaines professionnels spécialisés: médecine palliative, oncologie, gériatrie, neuro-réhabilitation, psychosomatique Aspects psychothérapeutiques de la musicothérapie Collaboration institutionnelle et interdisciplinaire Setting thérapeutique, documentation	250 h
3.	Psychologie Psychologie générale Psychologie du développement et de l'apprentissage, psychologie sociale Dynamique de groupes Psychologie clinique Courants principaux des méthodes psychothérapeutiques	150 h
4.-6.	Disciplines de base médicales cliniques et de pédagogie curative anatomie, physiologie, psychopharmacologie, neurologie Santé et maladie Psychopathologie Psychosomatique, maladies de dépendance, gérontopsychiatrie, psychiatrie et névroses pédagogie curative pédagogie curative générale problèmes particuliers de la pédagogie curative	200 h min. 50 h min. 50 h min. 50 h
7.	Musique Pratique personnelle de la musique Improvisation de thérapie musicale Réceptivité musicale Musique et mouvement, travail de la respiration et du corps Voix	100 h
8.	Expérience de soi / Expérience thérapeutique Psychothérapie individuelle Groupes d'expérience de soi à l'aide de la musicothérapie Thérapie didactique	400 h 100 h 250 h 50 h
9.	Pratique professionnelle Stage clinique accompagné	300 h
10.	Supervision Supervision individuelle et en groupe Interthérapie ou intervision	150 h
11.	Examens et Qualifications Rapport de stage Travail final (travail écrit, théorique et/ou présentation d'un cas particulier) Colloque d'examen Travail de projet en groupe Examen musical	